

Selon les informations du Républicain 47, le directeur du Foyer du Château, Philippe Grimonprez, a été suspendu à titre conservatoire pour une durée de 15 jours. MV

ASSOCIATION

Le directeur du Foyer du Château suspendu !

Selon nos informations, le directeur du Foyer du Château à Marmande, Philippe Grimonprez, a été suspendu à titre conservatoire pour une durée de 15 jours.

Énième rebondissement dans l'affaire du Foyer du Château à Marmande. Après le rapport d'enquête mené par les services du Département, les nombreux témoignages de parents et ex-salariés, le passage sous administration provisoire de l'établissement, une nouvelle pour le moins inattendue a fait grand bruit au sein de la structure. Selon nos informations, le directeur du Foyer du Château, Philippe Grimonprez, a été suspendu à titre conservatoire à la fin du mois de nombre 2025. Explications.

De nombreux écarts majeurs relevés

Tout a commencé par l'enquête menée par le Conseil départemental à la fin de l'année 2024 qui a donné suite à un rapport stupéfiant à l'encontre de l'association. 78 écarts plus ou moins majeurs étaient alors relevés.

Parmi lesquels : l'absence de procédure relative au circuit du médicament ; l'absence de sécurisation des médicaments classés comme stupéfiants ; le recours à des professionnels libéraux ou des contrats non déclarés dont certains ne sont pas qualifiés et des professionnels non qualifiés et sans expérience de la protection de l'enfance…

« Selon les constats que nous avons pu effectuer, le niveau d'exposition de la structure au risque maltraitance est élevé. Nous estimons que le gestionnaire n'est pas en capacité de diminuer ce niveau d'exposition », concluait ainsi le rapport.

Une enquête commentée par la suite par Sophie Borderie : « Depuis novembre 2024, nous avons un œil très attentif. Nous avons rencontré la présidente de l'association ainsi que des membres du conseil d'administration il y a une dizaine de jours. Il reste une quarantaine d'injonctions qui ne sont pas levées et ils ont jusqu'au 27 octobre pour le faire. »

Ces injonctions n'ont pas été levées et un placement sous administration provisoire du Foyer du Château a été ordonné à compter du 24 novembre dernier.

Le directeur suspendu 15 jours

Une décision qui aurait, selon nos indiscrétions, fait jaser au sein du conseil d'administration de l'association.

Tout autant que le courrier adressé le 27 novembre à l'ensemble des professionnels MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) du Foyer du Château par l'administrateur provisoire, Bernard Beal, que nous avons pu nous procurer.

« J'ai pris mes fonctions le lundi 24 novembre 2025 pour une durée de 6 mois éventuellement renouvelable », informait ce dernier. Un courrier adressé en copie par ailleurs à la présidente de la structure, Mme Deligabel.

Et selon plusieurs sources concordantes, l'arrivée de Bernard Beal aurait été particulièrement agitée. Le directeur du Foyer du Château lui aurait refusé l'accès malgré l'ordonnance du Conseil départemental, toujours soutenu par le conseil d'administration.

Après intervention d'un huissier de justice, Philippe Grimonprez a été prié de quitter les lieux et a été suspendu à titre conservatoire pour une durée de 15 jours. À son retour, il se verra dans l'obligation de collaborer avec l'administrateur provisoire, sinon quoi cette mesure pourrait être prolongée.

Malgré des échanges de mails, le directeur du Foyer du Château n'a toujours pas souhaité prendre la parole par voie de presse.

Mathieu Vich



Philippe Grimonprez a été suspendu à titre conservatoire. A.M. - Archives